L’accès aux prestations d’action sociale ministérielle doit être appréhendé en combinant deux paramètres : le service d’affectation et la position statutaire ou administrative de la personne concernée.

Dans un souci de lisibilité, il est apparu nécessaire de répertorier en un seul document opérationnel, de manière aussi exhaustive que possible, **les conditions d’accès à chacune des prestations d’action sociale** selon les différentes situations rencontrées par les agents des Ministères Economique et Financier (MEF).

Dans les documents à télécharger, vous retrouverez la note de service de la DPAEP correspondante, ainsi que les différents tableaux de concordance selon chaque type de situation.

fichiers:
Télécharger I_agents_en_poste_dans_les_MEF.pdf (28.82 Ko)
Télécharger note_de_service-2.pdf (12.42 Ko)
Télécharger II_agents_geres_par_les_MEF_en_poste_dans_d_autres_administrations.pdf (8.64 Ko)
Télécharger III_Agents_d_organismes_avec_lesquels_des_conventions_ont_ete_passees.pdf (14.06 Ko)
Télécharger IV_Retraites_des_MEF_-_V_Salaries_de_l_action_sociale_-_VI_Agents_des_EPA_sous_tutelle_des_MEF.pdf (9.37 Ko)
Public: Archives Action Sociale (avant 2018)

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *